

**PRÈS LA CHAMBRE DE LA COUR SUPRÊME
DES CHAMBRES EXTRAORDINAIRES AU SEIN DES TRIBUNAUX CAMBODGIENS**

Dépôt

Dossier n° : 002/19-09-2007-ECCC/SC

Parties déposantes : M. KHIEU Samphân

Déposé auprès de : La Chambre de la Cour Suprême

Langue originale : Français

Date du document : 20 mars 2019



Classement

Classement suggéré par la partie déposante : Public

Classement arrêté par la Chambre : សាធារណៈ/Public

Statut du classement :

Réexamen du classement provisoire :

Nom du fonctionnaire du service des dossiers et archives :

Signature :

**Demande de KHIEU Samphân d'annulation de la décision E463/1/3 sur son appel urgent
contre le jugement du 16 novembre 2018**

TABLE DES SOURCES

Déposée par :

Avocats de M. KHIEU Samphân

KONG Sam Onn

Anta GUISSÉ

Assistés de

SENG Socheata

Marie CAPOTORTO

Cécile ROUBEIX

Marine BOUDJEMAA

Dounia HATTABI

SOUSOURN Chancharya

Auprès de :

La Chambre de la Cour Suprême

KONG Srim

Chandra Nihal JAYASINGHE

SOM Sereyvuth

Florence Ndepele MWACHANDE-MUMBA

MONG Monichariya

Phillip RAPOZA

YA Narin

Les co-procureurs

CHEA Leang

Nicholas KOUMJIAN

Tous les avocats des parties civiles

La Défense de M. NUON Chea

TABLE DES SOURCES

I. DROIT DES CETC

- Loi sur les CETC.
- Règlement Intérieur des CETC.
- Directive pratique sur le dépôt des documents auprès des CETC.

II. DROIT INTERNATIONAL

1. Traités

- Pacte international relatif aux droits civils et politiques.
- Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme.

2. Jurisprudence

Cour européenne des droits de l'homme (« CEDH »)

- Affaire *Lavents c. Lettonie* (Requête n°58442/00), Arrêt, 28 novembre 2002 (« Arrêt *Lavents c. Lettonie* »).
- Affaire *Posokhov c. Russie* (Requête n°63486/00), Arrêt, 4 mars 2003.
- Affaire *Sokurenko et Strygun c. Ukraine* (Requêtes n°29458/04 et 29465/04), Arrêt, 20 juillet 2006.
- Affaire *Gorguiladzé c. Géorgie* (Requête n°4313/04), Arrêt, 20 octobre 2009 (« Arrêt *Gorguilazé c. Géorgie* »).
- Affaire *Pandjigidzé et autres c. Géorgie* (Requête n°30323/02), Arrêt, 27 octobre 2009 (« Arrêt *Pandjigidzé et autres c. Géorgie* »).
- Affaire *Kontalexis c. Grèce* (Requête n°59000/08), Arrêt, 31 mai 2011 (« Arrêt *Kontalexis c. Grèce* »).

III. DOCUMENTS JUDICIAIRES

1. Chambre de la Cour Suprême

- Décision relative à l'appel immédiat interjeté par NUON Chea contre la décision de la Chambre de première instance statuant sur la demande tendant à la mise en œuvre de mesures dans le cadre d'une procédure simplifiée en application de la règle 35 du Règlement intérieur, 25 mars 2013, **E189/3/1/8**.
- Décision relative la demande des co-Procureurs tendant à ce qu'ils soient autorisés à déposer leur réponse en une seule langue, 30 novembre 2018, **E463/1/1/1** (la « Décision sur la demande d'extension de l'Accusation »).
- Ordonnance portant désignation d'un juge pour siéger jusqu'à la fin des débats, 12 février 2019. La version originale en anglais de cette ordonnance est intitulée « *Order Appointing Reserve Judge* » et datée du 13 février 2019 (l'« Ordonnance portant désignation »).
- Décision relative à l'appel urgent interjeté par KHIEU Samphân contre le résumé du jugement prononcé le 16 novembre 2018, 13 février 2019, **E463/1/3** (la « Décision sur l'Appel »).

2. Parties

- Appel urgent de KHIEU Samphân contre le jugement prononcé le 16 novembre 2018, 19 novembre 2018, **E463/1** (l'« Appel »).
- Réponse des co-Procureurs à l'appel interjeté par KHIEU Samphân contre le jugement prononcé le 16 novembre 2018, 30 novembre 2018, **E463/1/2**.
- Réplique de KHIEU Samphân à la réponse de l'Accusation à son appel urgent contre le jugement prononcé le 16 novembre 2018, 20 décembre 2018, **E463/1/2/1** (la « Réplique »).

3. Transcriptions d'audience

- 16 novembre 2018, **E1/529.1**.